

Se baigner en Gironde



07 / 2026

Baignades en Gironde

En Gironde, département façonné par l'eau et confronté au réchauffement climatique, la baignade s'impose comme un nouvel enjeu multidimensionnel : elle répond à un besoin croissant de rafraîchissement et nécessaire à la qualité de vie, tout en cristallisant des tensions entre attractivité territoriale, sécurité des usagers et préservation des écosystèmes. Comment concilier l'accessibilité à des espaces de baignade pour tous – plages, lacs, piscines publiques ou privées – avec la hausse alarmante des noyades (notamment chez les mineurs), la pression sur la ressource en eau (imperméabilisation des sols, pollution, gaspillage) et la protection des milieux fragiles (zones humides, estuaire) ? Comment adapter les politiques d'aménagement (PLU, SCoT, SAGE) et les modèles de gouvernance pour garantir une gestion équitable, durable et sécurisée de la baignade, sans aggraver les inégalités territoriales ni compromettre la résilience écologique ? Après avoir dressé un constat des enjeux (sociétaux, sanitaires et environnementaux), des leviers d'action seront identifiés (pédagogie, aménagements innovants, coordination entre acteurs du territoire), avant d'envisager des perspectives pour une baignade responsable, intégrée aux stratégies de transition écologique et d'adaptation climatique du territoire.

318 ha

c'est la surface totale des piscines privées en Gironde, soit l'équivalent de 447 terrains de football

Données d'urba basées sur les fichiers fonciers du 01/01/2025

Le rafraîchissement comme défi majeur

Dans un contexte de réchauffement climatique, le sujet de la baignade apparaît aujourd'hui comme un enjeu de société à plusieurs titres. En une décennie, la recherche de confort thermique estival est devenue un nouveau critère important du cadre de vie. La proximité avec un « espace-refuge » ou un « espace-oasis » est une préoccupation désormais considérée comme majeure par les urbanistes et les élus de certains territoires. Les canicules de mai et juin 2026 et leurs conséquences sanitaires, environnementales et économiques renforcent cette prise de conscience. La recherche de fraîcheur estivale est devenue un critère déterminant du cadre de vie, influençant les choix résidentiels, les mobilités professionnelles et même les dynamiques immobilières. Les régions bénéficiant des températures estivales tempérées sont devenues des zones prisées, qu'il s'agisse de lieux de vacances ou de vie. La proximité avec le rivage ou avec des lieux de baignade est devenue une ressource d'un nouveau genre, permettant à un territoire de conserver son attractivité et son habitabilité, car offrant une véritable qualité de vie, d'autant plus quand le thermomètre dépasse désormais les 40°C dès le printemps.

La Gironde, un département façonné par l'eau

Le département tire son nom de l'estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe occidentale (80 km de long, jusqu'à 13 km de large), formé par la rencontre de la Garonne et de la Dordogne. Traversé par un dense réseau de rivières (Isle, Leyre), de canaux, de marais (Braud-et-Saint-Louis), de lacs (Lacanau, Hourtin) et d'étangs (Cazaux-Sanguinet), ainsi que par le bassin d'Arcachon, la Gironde abrite une biodiversité riche et offre des espaces de vie, de pêche, de tourisme et de loisirs. Historiquement, l'estuaire a été une voie commerciale et halieutique majeure (vin, bois, produits coloniaux, esturgeon, alose, etc.), structurant l'économie locale autour de ports comme Bordeaux, Bassens ou Lormont. Les activités comme l'ostréiculture ou la fabrication de caviar illustrent cette relation étroite avec l'eau. La culture girondine, rythmée par les marées et les crues, s'exprime à travers des symboles comme les carrelets, les gabares, le mascaret ou les fêtes maritimes. Aujourd'hui, la Gironde place la préservation de l'eau au cœur de ses politiques, avec des actions pour garantir une eau potable de qualité et protéger les milieux aquatiques face aux défis climatiques. La pratique de la baignade inhérente à la qualité de vie girondine doit à la fois répondre aux impératifs de rafraîchissement et de bien-être des populations mais aussi à un encadrement strict pour que les milieux et la ressource soient préservés, tout en garantissant la sécurité des habitants comme des visiteurs.

La baignade, entre héritage et modernité

L'eau a toujours façonné les sociétés, répondant à des besoins vitaux ou commerciaux. Dès l'Antiquité, Grecs et Romains y voyaient une pratique à la fois hygiénique et ludique avec notamment le développement des thermes. Au Moyen Âge, la baignade, collective et plaisante, reste courante. Au XVII^e siècle, les bains de mer deviennent une thérapie en Angleterre, popularisée par les écrits du docteur William Buchan (1729-1805). Au XIX^e siècle, bien que soumise à des règles strictes de bienséance, la baignade se démocratise. Le rail permet de relier les capitales aux nouvelles cités balnéaires (Brighton 1841, Mers-les-Bains 1872), où l'on prône les vertus des eaux fraîches. Le XX^e siècle marque un tournant : les congés payés (1936) ouvrent les plages aux classes populaires. Les stations balnéaires se multiplient (Biarritz, Deauville, Menton), et la plage devient un lieu de loisir et de sociabilité. Les piscines publiques remplacent les bains naturels, tandis que les tenues de bain s'allègent, reflétant une libération des mœurs. Après la Seconde Guerre mondiale, les transports et le tourisme transforment les côtes en destinations prisées. L'industrialisation impose aussi de nouvelles normes : le traitement des eaux usées devient essentiel pour garantir une baignade sûre. Ainsi, en un siècle, la baignade passe d'une pratique élitiste et médicale à un loisir accessible, porteur d'innovations sociales.



Bains de mer, années 1930.

Baignades et préservation des ressources

En Gironde, les enjeux de la préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau de baignade se heurtent à une tension fondamentale : comment concilier l'attractivité touristique d'un littoral et d'un estuaire très fréquentés, la sécurité des usagers et la protection des écosystèmes fragiles, alors que les pressions urbaines, agricoles et climatiques dégradent la ressource en eau ? Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour les bassins versants, comme celui de l'estuaire de la Gironde ou de la nappe des Sables du Médoc, tentent d'harmoniser ces usages, tandis que le SDAGE Adour-Garonne fixe des orientations strictes pour la qualité de l'eau. Pourtant, leur mise en œuvre bute souvent sur les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui peinent à intégrer pleinement les trames vertes et bleues ou à limiter l'artificialisation des sols. Parallèlement, les zones Natura 2000 et les Zones Humides Stratégiques protègent des habitats critiques, mais leur efficacité dépend de la cohérence avec les Plans Baignade régionaux ou la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral, qui visent à sécuriser les pratiques tout en préservant les milieux. Comment, dans ce cadre réglementaire dense mais parfois contradictoire, garantir une gestion équilibrée entre sécurité, attractivité et durabilité écologique ? Pour concilier ces impératifs, il devient essentiel de privilégier les zones de baignade aménagées et sécurisées, où la qualité de la ressource en eau est préservée et où la fréquentation n'aggrave pas la fragilité des écosystèmes. Cela implique d'éviter les sites naturels sensibles et les zones humides, déjà soumis à une pression écologique forte, et de rediriger les flux vers des équipements adaptés, comme les piscines publiques ou les plages surveillées, afin de limiter l'impact environnemental tout en garantissant la sécurité des baigneurs. Pour garantir une gestion équilibrée entre sécurité, attractivité et préservation des milieux, il faut renforcer la cohérence entre les outils de planification en intégrant systématiquement les enjeux de qualité de l'eau et de préservation des milieux dans les projets d'aménagement. Cela passe par l'identification et la promotion de zones de baignade prioritaires où l'impact sur les écosystèmes est maîtrisé et où la qualité de l'eau est garantie. Le respect de la sanctuarisation des milieux fragiles (zones humides, estuaire) via des règlements stricts (Natura 2000, ZHSG) et une communication ciblée pour sensibiliser les usagers aux risques (noyades, dégradation des habitats) est un deuxième enjeu. Enfin, il faut s'assurer du pilotage territorial partagé, associant collectivités, gestionnaires de l'eau, acteurs du tourisme et associations, pour harmoniser les politiques de prévention, de surveillance et de préservation. L'enjeu est donc de transformer les contraintes réglementaires en leviers d'action, en articulant mieux les échelles locales et régionales, et en faisant des choix clairs : baignade responsable là où cela est possible, protection absolue là où cela est nécessaire.

La baignade comme levier d'aménagement équilibré : une approche territoriale pour la Gironde

En Gironde, la frange littorale concentre naturellement l'attractivité balnéaire, mais l'accès à la baignade et la fraîcheur doivent être appréhendés de manière stratégique et inclusive. Les PLU pourraient ainsi identifier, au-delà des zones côtières, des espaces et des équipements de baignade de proximité, en veillant à leur accessibilité multimodale (pistes cyclables, lignes de bus saisonnières, covoiturage). Les SCoT, à leur échelle, devraient garantir une complémentarité entre littoral et intérieur des terres, en évitant la saturation des sites les plus fréquentés et en valorisant des alternatives moins connues mais tout aussi qualitatives (ex : bassin de baignade d'Audenge, anciennes carrières d'Espiet). Quant aux SAGE, ils ont un rôle clé pour concilier préservation des milieux (qualité de l'eau, gestion des flux) et ouverture au public, en définissant des seuils de fréquentation durables et des aménagements adaptés (zones ombragées, points d'eau potable, etc.). L'objectif : que chaque Girondin, où qu'il habite, puisse bénéficier d'un accès à la baignade en moins de 30 minutes, que ce soit pour le loisir, le sport ou la gestion des épisodes caniculaires. Le territoire girondin pourrait davantage valoriser son lien avec l'eau pour orienter une stratégie touristique (sport, santé, environnement) à travers le prisme aquatique de certaines activités ludo-sportives. Parmi les mesures envisageables, un schéma d'aménagement des berges (Garonne, Dordogne) pourrait faciliter l'accès aux sites à potentiels (plages aménagées, bassins flottants). La sécurisation des berges des lacs et étangs publics ayant pu faire l'objet d'accidents de baignade devrait aussi intégrer ce plan. L'intention est de faire prendre conscience aux décideurs que la thématique de la baignade doit intégrer le champ de la planification et rentrer en synergie avec la trame verte et bleue tout comme les autres politiques publiques en lien (aménagement, éducation sportive, « objectif nage », protection de l'environnement, etc.). En complément, des mesures pédagogiques et préventives pourraient être engagées à travers un plan de communication et de sensibilisation aux risques de noyade en fonction des typologies de lieux de baignade (bâines, hydrocution, courants, chutes, crises de panique...). Compte tenu du réchauffement climatique, il faudrait renforcer et allonger la période de surveillance des sites de baignade (plus tôt et plus tard dans la saison et en journée). L'apprentissage de la natation à travers les programmes « objectifs nage » et « aisance à l'eau » doit redevenir une priorité des collectivités. Pour ce faire, il est nécessaire d'étendre les horaires des piscines publiques et prioriser les créneaux d'ouverture aux publics scolaires. Enfin, pour réduire le coût carbone des déplacements et la préservation des ressources, il est essentiel d'encourager le partage des piscines privées au plus proche de son domicile (ex: application SWIMMY).



La plage de Bordeaux-Lac



La plage de Lège-Cap Ferret



Lac d'Espiet



Jardin et piscine en Fronsac



Bassin d'Arcachon



Piscine municipale de Bourg-sur-Gironde



Bassin d'Audenge



Plage du Lac de Carcans

Préserver la ressource en eau : un enjeu de planification

Espaces naturels protégés en Gironde

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé
- Zone de submersion marine
- Zone Humide
- Parcs naturels régionaux (PNR)
- ZNIEFF de type 2, continentales
- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, continentales
- Zone de Protection Spéciale, Natura 2000
- Zone Spéciale de Conservation, Natura 2000
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Plan de Prévention des Risques (PPR) en projet
- Plan de Protection de l'Environnement (PPE)
- Plan de Protection de l'Environnement (PPE) en projet



Les dernières statistiques sont alarmantes : en Nouvelle-Aquitaine, la hausse des noyades se confirme en 2026. Depuis fin mai, la Gironde a déjà enregistré au moins 4 décès par noyade, dont 2 en une seule journée. Depuis le 15 juin, ce sont plus de 90 noyades qui ont été recensées en France, avec une hausse de 16 % des noyades mortelles par rapport à 2024. En Gironde, sur la côte atlantique, les courants de baïnes ont ainsi entraîné 31 personnes en un week-end, confirmant une tendance préoccupante. Les noyades touchent particulièrement les mineurs. En effet, entre juin et juillet 2025, 15 noyades mortelles de mineurs en cours d'eau ont été recensées, contre 3 en 2024. Les personnes non familières aux milieux aquatiques, sont souvent issues de milieux défavorisés ou de territoires éloignés des piscines. Le plan des 1000 piscines était une avancée majeure pour l'accès à la natation, mais son héritage est aujourd'hui menacé.

Piscines privées en Gironde : un boom aux conséquences environnementales sous-estimées

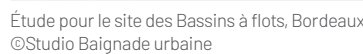
La piscine privée est un symbole d'un art de vivre du Sud-Ouest. Elle connaît un essor spectaculaire ces dernières années : en Gironde, le secteur des piscinistes a enregistré une croissance moyenne de 30% par an depuis 2020, avec des entreprises locales passant de 11 à 21,5 millions d'euros de chiffre d'affaires entre 2020 et 2021, puis 28 millions en 2022. À l'échelle nationale, le marché a explosé (+21,5 % en 2020, +32 % en 2021) avant de ralentir sous l'effet de la crise économique et immobilière (-8 % en 2022, -14,5 % en 2023), mais le parc français dépasse désormais les 3,5 millions de bassins, dont 318 hectares cumulés en Gironde – l'équivalent de 447 terrains de football. Pourtant, cet engouement pose question : l'impérialisation des sols, accélérée par ces aménagements, réduit la capacité d'infiltration des eaux pluviales, tandis que la disparition de végétation en cœur d'îlots ou dans les jardins prive les écosystèmes de zones de rafraîchissement et d'habitat pour la biodiversité. La pression sur la ressource en eau, déjà tendue, s'aggrave avec le remplissage et le renouvellement des bassins, sans compter l'usage de produits chimiques de traitement de l'eau dont les résidus peuvent contaminer les nappes phréatiques. Enfin, l'empreinte énergétique des pompes, chauffages et systèmes de filtration, souvent sous-estimée, alourdit le bilan carbone de ces équipements, interrogeant leur durabilité dans un contexte de transition écologique toujours plus urgent.

Perspectives sur les baignades urbaines – focus sur le cœur de métropole

Le contact avec l'eau en autor de métropole se matérialise principalement avec les vues sur la Garonne, la promenade autor de Bordeaux-Lac ou Bègles-plateau, tous deux ouverts à la baignade en été. Le miroir d'eau de la place de la Bourse offre un espace unique en son genre. Initialement imaginée pour refléter les façades du Palais de la Bourse, cette fontaine est aujourd'hui un espace d'expression et de créativité où chacun peut vivre un moment de contemplation, ou se rafraîchir de l'eau fraîche. L'absence de baignade est due à la présence de la fontaine, qui a été installée pour attirer les touristes souhaitant conserver leur habitabilité et donc leur attractivité. La mise en relation entre les différentes formes (vertes, bleues, brunes) et les lieux de baignade en plein air constituerait le socle solide d'une infrastructure paysagère bioclimatique utile au rafraîchissement.

Au sein du quartier Bordeaux-Maritime, le site des Bassins à flot offre une opportunité d'implantation pour une baignade urbaine naturelle ou en site contrôlé. Ce projet pourrait combiner des objectifs de résilience climatique et de revitalisation des espaces publics en cœur de métropole. Cependant, le contrôle de la pollution des eaux constitue un préalable majeur : bien que semi-fermés, ces bassins sont exposés aux rejets urbains (déversoirs d'orage, ruissellement) et aux micro-polluants (métaux lourds, bactéries comme *E. coli* ou enterocoques), nécessitant un suivi en temps réel via des capteurs et une filtration naturelle (lits de plantes, bassins de décantation) pour éviter le recours coûteux à des barges-piscines (traitement permanent d'eau neuve). Une gestion adaptative – fermures temporaires après pluies, signalétique dynamique, coordination avec la Métropole pour limiter les apports polluants en amont – permettrait de concilier baignade naturelle sécurisée sanitaire et maîtrise des coûts, tout en s'inscrivant dans une démarche de rafraîchissement accessible et de reconquête écologique, comme à Copenhague ou Paris où la dépollution a précédé et permis l'ouverture des sites.

1. Exemples : Smartwaters à Bruxelles ou Aare.Guru à Berne



Plages Baignades

aménagées

surveillées

- * qualités des eaux de baignades variables

 bassins de natation, piscines publiques

- sports nautiques

 piscines privées

- stations d'épuration

Occupation du sol

 espaces agricoles espaces naturels et forestiers

voiries

voies ferrées

Commune

- 1 Ambrières-et-Lagrange
- 2 Ambès
- 3 Andernos-les-Bains
- 4 Audegen
- 5 Bagnans
- 6 Baza
- 7 Bègles
- 8 Blanquefort
- 9 Bordeaux
- 10 Bordeaux
- 11 Bordeaux
- 12 Bordeaux
- 14 Bourg
- 15 Braud-et-Saint-Louis
- 16 Cenon
- 17 Cestas
- 18 Combas
- 19 Eysines
- 20 Floirac
- 21 Galgon
- 22 La Reôle
- 23 Langon
- 24 Langon
- 25 Le Boucaut
- 26 Libourne
- 27 Lormont
- 28 Monsieurg
- 29 Pauillac
- 30 Passac
- 31 Porchères
- 32 Saint-André-de-Cubzac
- 33 Saint-Médard-de-Cubzac
- 34 Saint-Médard-en-Jall
- 35 Saint-Seurin-sur-l'Isle
- 36 Sauveterre-de-Buyenne
- 37 Val de Virvée
- 38 Villandraut
- 40 Villenave-d'Ornon

Commune

- 41 Arcachon
42 Bordeaux
43 Eysines
44 Gradignan
45 Gujan-Mestras
46 La Teste-de-Buch
47 Langon
49 Mérignac
50 Pessac

Etablissement public

Piscine municipale Alain Bernard
 Piscine Caneton
 Piscine municipale Franck Cazenave
 Bassin de baignade
 Piscine Nelson Mandela
 Piscine municipale de Bazas
 Piscine municipale Les Bains
 Piscine de Fongravey
 Piscine Georges Tisset
 Piscine Judakine
 Piscine du Grand Parc
 Piscine Galin
 Piscine Jean Zay
 Piscine Intercommunale de Bourg
 Piscine municipale Les Hélaudes
 Centre aquatique Elodie Lorand
 Piscine municipale de Destas
 Piscine municipale de Coutras
 Piscine Domaine du Pinsan
 Piscine municipale André Garjeon
 Piscine municipale de Galgen
 Piscine municipale de La Réole
 Piscine municipale (bassin d'été)
 Piscine municipale (bassin d'été)
 Piscine municipale des Ecus
 Centre aquatique La Calinésie
 Piscine municipale de Lormont
 Piscine de Monsieurg
 Stade nautique de Pauillac
 Piscines Cazalé
 Piscine de Lagrave
 Piscine L'Hippocampe Equilla
 Piscine du Camping-car Park
 L'Espace aquatique de Saint-Médard-en-Jalles
 Les Bains de l'Isle
 Piscine intercommunale de Sauveterre-de-Guyenne
 Stade nautique Henri Deshayes
 Piscine Auble-et-Essesque
 Piscine municipale
 Piscine olympique

Etablissement privé

Piscines Aiguillon et Thalassothérapie Thalazur
Espace aquatique Les Plaisirs de l'Eau
Espace aquatique Les Plaisirs de l'Eau
Piscine C.v.b.s. o Château Moulereys
Piscine & Spa et Aqualand Bassin d'Arcachon
Le stade nautique
Spadium Langan - Complexe aquatique des Deux Mers
Ucpa Aqua Stadium Merignac
Stade nautique

a'urba
centro d'urbanisme

© a'urba 202



À l'ère du dérèglement climatique, la baignade s'impose comme un marqueur social et territorial à reconsidérer. Les territoires dotés d'accès à des « espaces-refuges » – rivières, lacs, bassins ou piscines – gagnent en attractivité, tandis que ceux qui en sont dépourvus voient leur habitabilité questionnée. Cette quête de confort thermique soulève une tension fondamentale : comment concilier l'impératif de rafraîchissement pour les populations, l'attractivité économique d'un département et la préservation des écosystèmes déjà fragilisés par les pressions urbaines, agricoles et climatiques ?

Plusieurs pistes émergent : renforcer la cohérence entre les outils de planification (PLU, SCoT, SAGE) pour intégrer systématiquement les enjeux de qualité de l'eau et de biodiversité ; sensibiliser les usagers aux risques (noyades, dégradation des habitats) via des campagnes ciblées ; innover dans les aménagements (bassins

nordiques, filtration naturelle, capteurs de pollution en temps réel) ou encore repenser l'accès et les modèles économiques (partage des piscines privées, tarifs sociaux ou gratuité en alerte rouge canicule). Ces solutions supposent une volonté politique partagée et une coordination renforcée entre collectivités, gestionnaires de l'eau, des transports, acteurs du tourisme et associations.

Dans un département où l'eau est à la fois une ressource vitale, un atout économique et un patrimoine écologique, l'enjeu des modèles de baignade doit répondre aux besoins sociaux (sécurité, accessibilité, bien-être) sans compromettre la durabilité environnementale ni l'équité territoriale. Cette question invite à interroger les choix d'aménagement, les priorités budgétaires et les modèles de gouvernance pour faire de la baignade un levier de résilience, plutôt qu'un facteur d'aggravation des inégalités et des déséquilibres écologiques.

Lexique

Les baignades aménagées (ou bassins aménagés)

Une baignade aménagée comprend une portion de terrain contiguë à une eau de baignade sur laquelle des aménagements ont été réalisés afin de favoriser la pratique de la baignade. Les baignades aménagées obéissent à la même réglementation sanitaire que les eaux de baignades mais ont en plus des obligations d'organisation et de sécurité : délimitation de la zone de baignade, mise en place d'une surveillance, installation de drapeau, plan de gestions des risques. Installations obligatoires : les baignades aménagées comprennent un poste de secours situé à proximité directe des plages, des sanitaires signalés et installés de manière à éviter tout risque de pollution des eaux de baignade.

Baignades artificielles publiques ou privées, à usage collectif

Communément appelées « baignade atypique », « piscine naturelle » ou « piscine biologique », les baignades artificielles ont une eau maintenue captive par un aménagement (bassins, barrages...) pour être maintenue séparée des eaux de surface ou des eaux souterraines. L'alimentation de la baignade artificielle en système ouvert se fait exclusivement par de l'eau neuve non recyclée et non traitée. Son alimentation en système fermé se fait tout ou partie avec de l'eau prélevée dans la zone de baignade puis traitée pour alimenter à nouveau la zone de baignade. La remise à niveau peut se faire à partir d'une masse d'eau naturelle douce ou salée, superficielle ou souterraine, par dérivation, par pompage ou par apport naturel (marée par exemple).

Classement des eaux de baignades

En France et en Europe, la classification des eaux de baignade repose sur la directive européenne 2006/7/CE. Elle évalue la qualité bactériologique et d'autres paramètres (transparence, présence d'algues, etc.) sur 4 ans de données. 4 classes de qualité :

Excellente (bleu) : Conformité ≥ 95 % des analyses. Bonne (vert) : Conformité ≥ 90 %.

Suffisante (jaune) : Conformité ≥ 75 %. Insuffisante (rouge) : < 75 % Interdiction de baignade si risque sanitaire avéré.

Nous remercions l'ensemble des personnes rencontrées et sollicitées dans le cadre de cette étude, lors des entretiens comme de l'atelier, pour leur disponibilité et leurs contributions.

Chef de projet : Dimitri Boutleux / sous la direction de Sophie Haddak-Bayce

Équipe projet : Marcelin Boudeau / Cécile Yung / Conception graphique : Olivier Chaput © a'urba 2026

